

FÉDÉRER LES ÉNERGIES FACE À LA CRISE



LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE APPORTE DES RÉPONSES SPÉCIFIQUES ET CIBLÉES POUR SOUTENIR DURABLEMENT L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

La Région Champagne-Ardenne met tout en œuvre pour soutenir l'économie régionale, avec notamment le dispositif **MUTAREV**, lancé dès 2007.

TROIS AXES prioritaires et complémentaires :

1. **ANTICIPER** les mutations industrielles
2. **ACCOMPAGNER** les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi
3. **REVITALISER** le tissu économique

MUTAREV concerne à la fois le volet formation professionnelle des salariés et le volet accompagnement des entreprises.


FACE À LA CRISE, LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE RENFORCE SES MOYENS D'ACTION


- ▶ En dédiant à **MUTAREV** une enveloppe supplémentaire de crédits, portant les moyens à 24 M€ en 2009, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2008
- ▶ En créant de nouveaux dispositifs de formation (audit RH pour les PME, formations des salariés en alternative au chômage partiel), de développement économique (Accompagnement de la restructuration financière des entreprises) ou en adaptant les dispositifs existants (Contrat de Projet PME, ...)
- ▶ En contribuant à sécuriser les garanties des entreprises
- ▶ En renforçant son soutien à la Recherche-Développement et à l'Innovation enjeu décisif pour l'avenir face à la crise. Après le pôle de compétitivité « Industries et Agro-Ressources », la Région a activement accompagné la création du 2^{ème} pôle de compétitivité **MATERIALIA** dédié aux matériaux et procédés innovants et a lancé l'appel à projets Recherche Collaborative, en lien avec l'Union Européenne.
- ▶ En accompagnant les entreprises les plus dynamiques dans leurs projets de développement à l'international ou de transmission/reprise.

FORMATION PROFESSIONNELLE

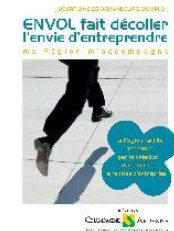
POUR FACILITER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI SUR LES TERRITOIRES ET PRÉPARER L'AVENIR


ANTICIPER : la Région soutient les entreprises qui souhaitent faire le point sur les qualifications de leurs salariés et celles qui utilisent les périodes de sous-activité pour former leurs salariés et préparer l'avenir.


	<p>Le nouveau dispositif ARCHE - Aide Régionale au Conseil en stratégie et ressources Humaines en Entreprise - aide les entreprises de moins de 250 salariés du secteur productif à définir leurs projets de réorganisation de travail et de mise en œuvre de plan de formation par le recours à un conseil extérieur (les coûts du consultant peuvent être pris en charge à hauteur de 70 %).</p>
<p>ARCHE</p>	

	<p>Alternative formation au chômage partiel - La Région soutient l'effort de formation des entreprises pendant le temps de travail, en alternative au chômage partiel en y affectant 1 M€ en 2009. Elle accroît ainsi la qualification des salariés dans la perspective de la sortie de crise. Destinée aux entreprises de l'industrie ou du bâtiment de toutes tailles ayant leur siège en Champagne-Ardenne, elle concerne les formations de base, de remise à niveau, les formations transverses ou transférables, les compléments de formation pour l'obtention d'une V.A.E. La première application concerne le secteur de l'Automobile dans le cadre de la déclinaison régionale de la Charte partenariale Etat/branche/partenaires sociaux.</p>
<p>ALTERNATIVE FORMATION AU CHOMAGE PARTIEL</p>	

ACCOMPAGNER : la Région apporte une réponse opérationnelle et rapide aux personnes licenciées économiques qui souhaitent créer leur emploi et développe les ressources locales pour l'orientation et la formation.

	<p>Prise en charge par la Région des formations des chômeurs créateurs d'entreprises : ceux de plus de 6 mois bénéficiant du dispositif régional ENVOL et ceux de moins de 6 mois bénéficiant du nouveau dispositif de l'Etat NACRE.</p>
---	---

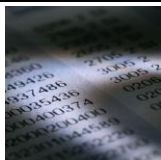
	<p>Déploiement de nouveaux ESPACES METIERS sur les territoires les plus touchés, pour offrir une information de proximité sur les formations et les métiers, lieux ouverts à tous : jeunes, salariés, chefs d'entreprises, demandeurs d'emploi.</p>
---	--

	<p>Développement des Parcours intensifs V.A.E. pour permettre aux salariés et demandeurs d'emploi d'accéder plus facilement à un diplôme par la V.A.E. dans une période d'urgence sociale, en raccourcissant la durée du parcours moyen de V.A.E. de 8 à 6 mois.</p>
---	---

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR DES ENTREPRISES PÉRENNES ET LA CRÉATION OU LE MAINTIEN D'EMPLOIS

La Région Champagne-Ardenne renforce les moyens de MUTAREV et prend en compte l'évolution de la réglementation européenne (nouveau régime temporaire n° N7-2009 relatif aux aides compatibles d'un montant limité, notifié le 9 janvier 2009).

ANTICIPER : la Région aide les entreprises à disposer d'un éclairage fiable et externe sur leur situation stratégique et financière.



Poursuite des **AUDITS STRATEGIQUES ET FINANCIERS** - réalisés à l'initiative de la Région par le cabinet Ernst & Young - concernant les entreprises « sensibles » en situation de vulnérabilité ou pour lesquelles une expertise complémentaire apparaît nécessaire avant toute mobilisation des partenaires financiers.

ACCOMPAGNER : la Région va accompagner les entreprises dans leurs difficultés et accroître leurs garanties.



La création d'un dispositif temporaire d'**ACCOMPAGNEMENT DE LA RESTRUCTURATION FINANCIERE DES ENTREPRISES** s'adresse aux entreprises structurellement saines, mais confrontées à des tensions de trésorerie directement imputables aux conséquences de la crise financière; l'intervention proposée est conditionnée à la présentation d'un plan de restructuration économique et financier crédible engageant la communauté bancaire et les actionnaires de la société.



Le dispositif **CONTRAT DE PROJET PME** permet de favoriser le développement des PME régionales - entreprises de production et de services - mettant en place un projet d'investissement global significatif en termes de création d'emplois et de protection de l'environnement.
Pour le rendre plus incitatif et plus accessible, le niveau minimum d'investissement pour les entreprises de production passe de 1 M€ à 0,5 M€ sur deux ans.

REVITALISER : la Région va accompagner les entreprises les plus dynamiques dans leurs projets de développement.



Le **CONTRAT JEUNE ENTREPRISE** concerne les entreprises de moins de 3 ans, génératrices d'au moins 2 emplois. Cet accompagnement régional sur les 3 premières années d'activité prend la forme d'une avance remboursable à taux nul comprise entre 10 000 € et 100 000 € en fonction des besoins liés au démarrage de l'activité, des perspectives d'emplois et du niveau de fonds propres de l'entreprise nouvellement constituée.



Avec le **CONTRAT JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE**, la Région encourage les créations d'entreprises innovantes – créées depuis moins d'un an – génératrices d'emplois. En fonction de la nature de leur plan d'affaires, l'accompagnement régional s'échelonne sur 3 ans avec un financement sous forme de subvention et/ou de prêt à taux 0 % pouvant aller jusqu'à 200 000 € en lien étroit avec les outils régionaux (incubateur/Carinna, Champagne-Ardenne Croissance, ...).



Le **CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI** permet de favoriser l'implantation ou le développement de projets stratégiques particulièrement significatifs en terme de création d'emplois (plus de 50 emplois) et d'investissement (de 0,5 M€ à 5 M€ minimum sur 3 ans selon le type d'activité de l'entreprise).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

CONTACTEZ LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

<p>Direction de la formation professionnelle</p> <p>Tél. 03 26 70 31 22</p> <p>fpa@cr-champagne-ardenne.fr</p>	<p>Direction du développement économique</p> <p>Tél. 03 26 70 31 10</p> <p>deveco@cr-champagne-ardenne.fr</p>
<p>Consultez le site de la Région Champagne-Ardenne : www.cr-champagne-ardenne.fr</p>	
<p>rubrique « Formation »</p>	<p>rubrique « Économie »</p>